



COMPTE-RENDU CTL du 6 octobre 2021

« Désolé, je n'ai pas les moyens, on ne peut pas faire autrement »

M. BATION, Mme MUNOZ (expert) et Mme HOLLEMAERT, représentent la CGT FIP 43.

Ce CTL est la deuxième convocation suite au CTL du 23 septembre 2021 qui avait été boycotté par toutes les organisations syndicales (OS) pour signifier le manque de dialogue social et la marche forcée de l'application de la NRP par la direction.

DECLARATIONS LIMINAIRES

Les OS, à travers leurs déclarations liminaires, font toutes le constat de la rigueur budgétaire affichée par nos dirigeants sur l'ensemble de la fonction publique (salaires, moyens...), et « en même temps », le « pognon de dingue » que n'hésite pas à distribuer la DG pour restructurer ses services. Allons y, une fois de plus, pour casser des cloisons, refaire des éclairages ou du cablage, déménager les bureaux sans parler des agents, et à côté de cela, pas une seule augmentation du point d'indice prévue ou la moindre considération pour les agents qu'on malmène. La suppression des SIP et des trésoreries ne sont pas un atout, mais un appauvrissement de notre réseau sur le territoire. Sous prétexte de simplifications, nos gouvernants sont en train actuellement de restructurer le code de la fonction publique pour déréglementer le statut de fonctionnaire. Et ne parlons pas de l'inquiétude des agents sur les restructurations. Les sachants quittent leurs services car ils sont dégoûtés et de nouveaux agents arrivent avec un besoin énorme de formation. On les envoie au quatre coins du département pour faire des permanences ou du soutien aux « France Service » qui ne remplacent en rien les agents des finances publiques, face aux attentes des usagers et ne font que compliquer le circuit pour contacter directement nos structures. Et là encore, aucun soutien n'est apporté aux agents par notre direction, si ce n'est pour nous parler de télétravail.

Devant ce constat, notre directeur-Président s'étonne de tant de récriminations.

La rémunération des agents ? Mais n'ont-ils pas eu en 2020 le versement d'une prime ? Ah oui, la fameuse prime Covid dont la direction a choisi les heureux élus et qui a mis une ambiance « torride » dans nos services.

Les suppressions d'emplois ? Allons, vous savez bien que même sans la NRP, il y aurait eu des suppressions d'emplois. Alors, vous pouvez bien subir la NRP, car ça ne va rien changer pour vous. De toute façon, les recrutements font se faire de plus en plus par voie de CDD car les jeunes ne veulent plus rester longtemps sur un emploi. A ces mots, vos élus CGT ont rappelé que les CDD sont synonymes de précarisation et que beaucoup de jeunes souhaitent quand même passer des concours pour rentrer dans la fonction publique et avoir un emploi stable où ils pourront se projeter dans l'avenir.

Les France Service ? Il se félicite de leur implantation sur tout le département et nous indique que c'était une volonté des collectivités. Les OS lui rappelle juste que les collectivités ont subi les restructurations en étant obligées de créer des France Service pour compenser le manque de services publics sur leurs territoires.

Les problèmes dans les services avec la NRP ? Le directeur rappelle juste l'obligation faite aux nouveaux agents de se former. Les difficultés rencontrées par les agents ? il n'en a cure. Les représentants du personnel

lui rappellent que la suppression des services va ramener de la volumétrie dans les nouveaux services. Aucune étude de faisabilité n'a été faite sur la capacité des nouveaux services à résorber ces nouveaux flux. Par ailleurs, on enlève les EDR dans les services en difficulté pour les envoyer faire les permanences dans les France Service.

Mais notre directeur trouve la situation seulement préoccupante. Et pendant tout le CTL, sa seule litanie sera : « Désolé, je n'ai pas les moyens, on ne peut pas faire autrement ».

ORDRE DU JOUR

I-APPROBATION DES PV du 02/06/2021 et 08/07/2021

Vote : pour à l'unanimité

II – ACTUALISATION DE LA NRP

Le mouvement de mutation s'ouvrira le 7 octobre (note départementale diffusée à tous les agents) et la date limite du dépôt des demande est fixée par la direction au 20 octobre. Si le service est restructuré, l'agent peut participer au mouvement. En revanche, les agents tenus par un délai de séjour (arrivées de départements extérieurs ou sortie d'école par exemple) ne pourront y prétendre.

Les agents devront indiquer les postes souhaités dans l'ordre de leur préférence.

Tous les agents qui sont dans un service qui va faire l'objet d'une restructuration doivent faire une demande de mutation (y compris les géomètres).

1- Accueil de proximité

L'équipe d'accueil sera composée de 8 agents (B ou C) :

- 2 ETP rattachés au SIP de Brioude

- 6 ETP rattachés au SIP du Puy (3 sur le site du Puy et 3 sur le site d'Ysingaux)

Le recrutement sera fait selon une fiche de poste proposée au mouvement et sans logique de grade (B ou C recrutés).

Le poste est considéré comme un poste à profil. Les agents volontaires devront participer aux permanences du SIP où ils seront rattachés. La fréquence des permanences a été attribuée selon les demandes des élus, elle peut donc évoluer !!!!

Après leurs permanences (en cas de 1/2 journée), les agents volontaires sur ces postes pourront travailler chez eux ou dans les locaux où seront assurées les permanences (mairies ou France Service).

Si il n'y a pas assez de volontaires sur ces postes, la direction mettra des EDR pour assurer l'accueil de proximité. Dans tous les cas, les plannings et les permanences seront pilotés par la direction, même si c'est le chef de service du SIP qui gérera les agents dont il a la charge.

Les agents d'accueil répondront uniquement sur les problématiques DGFIP. Ils ne prendront aucun encaissement (la direction ne souhaite pas mettre en place des terminaux de paiement électronique car la licence est coûteuse et cela crée une « concurrence déloyale » vis à vis des buralistes!!!!)

Concernant le traitement des demandes de délais de paiement, la direction « discute » de l'opportunité de les prendre avec les comptables. La prise en charge sera toutefois obligatoire (enregistrement de la demande).

Une prime de 350€ sera octroyée aux agents affectés à l'accueil de proximité (qui se cumulera avec la prime d'accueil des SIP). Elle ne sera versée que si un nombre de jours minimum de présence sera effectuée.

Les temps partiels à 50 % seront refusés par la direction pour le poste d'accueil de proximité. Un temps partiel à 80 % pourra être discuté.

Les permanences seront assurées jusqu'en 2026 et un délai de 2 ans de présence sur le poste sera obligatoire. Toutefois une période d'essai sera envisagée avec la possibilité de participer au prochain mouvement local en 2022 si le poste ne convient pas.

Les représentants du personnel ont demandé un véhicule de service sur les trois sites (pour les permanences et les déplacements de tous les agents). Une réflexion est en cours.

Un Bus itinérant est prévu sur la communauté de commune Sud Auvergne. A ce jour, aucun agent n'est prévu pour circuler dans le bus, mais attention la direction reste ouverte pour la participation d'agents.

Les agents d'accueil de proximité seront aux horaires variables sauf lors de leurs déplacements .

La direction ne sait pas vraiment où les agents seront accueillis pour leurs déplacements !!!! Un comble !

Vote : contre à l'unanimité

2- SGC Le Puy

Finalisation du SGC du Puy en Velay au 01/01/2022					
	A+	A	B	C	Total
SGC du Puy en Velay	1	2	14	11	28
CDL Le Puy (CA Nord, Cayres CA Sud, CA grandes collectivités)	1	2			

Le SGC du Puy sera installé sur le site de la direction et gèrera les communes de la communauté d'agglomération. Il emporte la trésorerie de St Paulien, Vorey, une partie de la trésorerie du Puy Saint Jean et la paierie départementale.

Implantation d'un troisième A prévu au 01/01/2022 pour le SGC.

Les représentants du personnel soulignent leurs inquiétudes pour l'installation du SGC au regard des problèmes rencontrés pour l'installation de la trésorerie hospitalière.

5 Places de parking supplémentaires seront offertes aux agents du bâtiment de la Rue des Moulins à compter du 1^{er} octobre.

Vote : contre à l'unanimité

3- SGC Langeac (aspect immobilier)

Rénovation par la communauté de commune du Haut Allier d'un bâtiment « Le Moulin » pour accueillir un « France Service », les services de la communauté de communes et le SGC de Langeac, à échéance de septembre 2022.

Le SGC de Langeac sera localisé au niveau situé de plein pied par rapport à la voie. Les locaux seront situés à droite du France Service, avec un espace mutualisé (entrée+toilettes) et un espace de travail dédié aux CDL. La porte d'accès au SGC sera sécurisée.

Superficie du SGC= 175m²- très bonne luminosité des locaux annoncée

Espace de détente= 15m²

Le CHST alerte sur 4 postes de travail dos à la circulation. Le SGC fera uniquement son propre accueil. L'accueil de proximité sera réalisé par le France Service.

Vote : contre à l'unanimité

4- SGC Monistrol sur Loire

Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
SGC de Monistrol sur Loire	1	1	5	4	11
CDL Monistrol sur Loire	1				1
CDL Yssingeaux	1				1
Total	3	1	5	4	13

Mme MONTCHAL sera la future responsable du SGC.

Mr LESTHEVENON : CDL Monistrol et Mr ANCELIN : CDL Yssingeaux

Le SGC de Monistrol étant un « SGC orphelin » c'est à dire sans France Service accouplé (Le maire de Monistrol n'ayant pas voulu de France Service) devra prendre en charge un accueil de proximité (3 demi

journées et 2 demi journées par les agents des relations publiques d'Yssingeaux). L'accueil de proximité consistera majoritairement à prendre des RV pour les services.

Le SGC sera réparti sur deux niveaux. Il y aura plus de postes que d'agents prévus !!

Sur les plans, l'accueil est prévu en haut, sans accès handicapé !!!

Superficie prévue de 200m² au total . Les travaux sont prévus à partir du 15/11 . Le directeur semble être sûr que cela sera terminé en fin d'année. A suivre...

Vote : contre à l'unanimité

5-Les Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

9 CDL prévus sur le département. Trois installations au 01/09 et 4 recrutements prévus au 01/01

Un inspecteur principal sera prévu en CDL au Puy qui prendra aussi en charge l'animation de l'équipe des CDL.

Les CDL seront pilotés par la direction qui mutualisera les questions posées et les solutions apportées .

Les élus ont beaucoup de demandes sur la fiabilité des bases locales et le recouvrement entre autres et ils ont demandé des jours de présence des CDL dans leurs structures.

Des plannings seront donc fixés et alimentés par le directeur du pôle gestion publique (C. Laval). D'abord cantonnés aux problèmes de gestion publique, le directeur a indiqué très clairement qu'ils doivent monter en puissance sur les questions fiscales. Il sera très attentif aux demandes des élus et aux réponses apportées par les CDL.

Vote : contre à l'unanimité

6- Les SIP-Transfert assiette-recouvrement

Implantation au 01/01/2022

SIP BRIOUDE RP		1		1
SIP BRIOUDE RP			1	1
SIP BRIOUDE SIP		3	2	5
SIP BRIOUDE SIP	1	7	4	12
	1	11	7	19
SIP LE PUY RP YSSINGEAUX (SIE LP)		1	0	1
SIP LE PUY RP		1	1	2
SIP LE PUY RP		1		1
SIP LE PUY RP YSSINGEAUX			1	1
SIP LE PUY SIP	2	7	9	18
SIP LE PUY RP YSSINGEAUX			1	1
SIP LE PUY SIP (origine SIP Yss)		3	3	6
	2	13	15	30

Le directeur se cantonne à nous dire que les SIP du Puy gèrera 60 % des charges et le SIP de Brioude 40 %. Vos élus CGT lui font quand même remarquer que le SIP de Brioude verra sa charge fiscale doubler et n'aura que 4 agents de plus qui lui seront affectés. Mais le directeur nous explique docement que les emplois ont été adaptés aux charges et que c'est une juste répartition. Brioude avait moins de charge par agents avant le NRP. ! Un comble quand on connaît les problèmes que subit le SIP de Brioude.

Mais il reconnaît quand même qu'après la NRP, les charges par agent vont augmenter !!!! Les représentants du personnel lui rappellent qu'il avait pris l'engagement de créer un deuxième poste de A au 01/01/2022 sur le SIP de Brioude. Mais maintenant ce n'est plus à l'ordre du jour, Désolé, je n'ai pas les moyens !

L'inquiétude et l'angoisse des agents sur leurs réaffectations qui sont soulevés par les élus du personnel, ce n'est visiblement pas son problème. Circulez, il n'y a rien à voir !!

Vote : contre à l'unanimité

7 – création du SDIF service départemental des impôts fonciers

Au 01/01/2022	A	B	C	Σ
PTGC (y compris 4 B géo)	1	5	1	7
PELP		2		2
SDIF LE PUY (origine SIP Brioude)		1	1	2
SDIF LE PUY (origine SIP LP)		2	3	5
SDIF LE PUY ANTENNE YSSINGEAUX		1	3	4
		11	8	20

Création d'un poste de A+ pour l'encadrement. Deux postes de A seront affectés (un A topo et un A dédié à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation).

Au départ était prévu de garder une antenne à Yssingeaux composée de 4 agents sachants, mais visiblement après les groupes de travail sur le foncier, les « sachants » d'Yssingeaux ne veulent plus rester. Aller savoir pourquoi ? Auraient ils compris l'imposture de la NRP et le fait que leur emplois ne seraient pas garantis ?

Visiblement cela a beaucoup énervé notre directeur. Ils veulent un emploi perenne ? Mais pour lui, travailler jusqu'en 2026, c'est déjà le bout du monde !!! Il ne comprend pas une telle obstination. Les agents ont raison. Il ne faut pas plier !!!

L'antenne du sdif d'Yssingeaux sera donc proposée au mouvement avec réserve de gel de poste (si un seul agent demande le poste, il aura alors pour affectation le SIP du Puy, car la direction ne constituera pas d'antenne). C'est donc un choix collectif qui permettra la création de l'antenne du sdif !!!! C'est un comble qu'un agent ne puisse pas avoir un poste proposé !!

Les locaux du SDIF du Puy seront situés au 1^{er} étage du site de Terrasson avec un point d'accueil dans le premier bureau. Comme rien n'est trop beau pour casser une fois de plus les locaux, le directeur annoncé une grande réflexion du hall d'accueil de Terrasson, car il ne veut plus voir un usager circuler dans les étages.

Les géomètres devront déménager à compter du 15/10.

Les bureaux du PRS se situeront dans l'actuel local syndical qui est une véritable fournaise l'été et un frigo l'hiver.

Des travaux sont donc prévus. Les trappes de désenfumage seront remplacées par des fenêtres de toit adaptées avec un dispositif de rideau électrique . Les peintures, sol et éclairage seront refaits ainsi que le rajout d'un équipement de chauffage (2 chauffages au total). Les élus CGT ont demandé une isolation des fenêtres de toit et un faux plafond pour l'isolation phonique.

Mme Croizier précise que les agents ne pourront pas choisir le mobilier des locaux.

Vote : contre à l'unanimité

8- SIE départemental

SIE YSSINGEAUX (origine SIE LP)	0	9	3	12
SIE YSSINGEAUX (origine SIE Yss)	1	9	2	12
SIE YSSINGEAUX (origine Brioude)		1		1
SIE YSSINGEAUX (origine SIP Yss)	1	1	4	6
	2	20	9	31

Les emplois des 2 agents B du SIE du Puy partant en retraite en 2022 seront utilisés pour financer les emplois de Relations publiques dans les SIP du Puy (antenne Yssingeaux) et de Brioude.

Deux emplois de cadre A implantés seront maintenus + 1 en sureffectif

Vote : contre à l'unanimité